



Changement d'huissier + frais engendré

Par **perdu30**, le **13/11/2009** à **15:23**

Bonjour,

Voilà 6 mois que je règle des mensualités au prés d'un huissier en AMIABLE pour recouvrir une dette. Durant ces 6 mois plusieurs huissier ce sont présentés à mon domicile et je leurs ai expliqué que je réglé cette dette auprès de cet huissier en amiable.

Mais il y a de ça 15 jours j'ai reçu une signification et commandement aux fins de saisie - vente de la part d'un autre huissier et celui ci à mais frais.

Lorsque j'ai téléphoné à mon créancier aujourd'hui, il m'a dit que c'était une erreur de leurs part, et que le dossier n'aurait pas du partir en amiable.

Et que de ce fait je devais régler le nouvel huissier.

Ont il le droit de changer comme ça les huissiers des dossiers alors que je règle en temps et en heure mon huissier d'origine ?

Quels sont mes recours face à ces pratiques

Quel texte de lois pourrait m'aider

Mille Merci pour votre réponse qui va je suis sûr m'aider à comprendre .